



Distr.
GÉNÉRALE

TIM/SEM.1/2003/2
5 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Séminaire sur
LES STRATÉGIES RELATIVES À L'UTILISATION RATIONNELLE DU BOIS
Poiana Brasov (Roumanie)
24-27 mars 2003

RAPPORT DU SÉMINAIRE

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement roumain, le Séminaire sur les stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois s'est tenu à Poiana Brasov, du 24 au 27 mars 2003, sous les auspices du Comité du bois de la CEE-ONU et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Des participants venus des pays suivants y assistaient: Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.
2. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Commission européenne, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et Banque mondiale.
3. Les organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé au Séminaire: Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF), Confédération des industries papetières européennes (CEPI), Confédération européenne des industries du bois (CEI-Bois), Institut européen des forêts, Forest Stewardship Council (FSC), Institut européen des forêts, Conseil des services forestiers (CSF), Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Pan European Forest Certification (PEFC), Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (USSE) et WWF.

Ouverture de la session

4. Les participants ont été accueillis par M. O. Neagoe, Préfet de Brasov, M. Ovidiu Ionescu, Secrétaire d'État aux forêts, Ministère roumain de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts, M. Filip Georgescu, Directeur général, Administration nationale des forêts, et M. Christopher Prins, Chef du Service du bois, Division du développement du commerce et du bois de la CEE-ONU.

5. MM. Ionescu et Georgescu ont fait un exposé sur la gestion durable des forêts et l'industrie du bois en Roumanie.

Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour et le programme provisoires ont été adoptés.

Élection du Bureau

7. M. Ovidiu Ionescu a été élu à la présidence du Séminaire et M. Florian Borlea à la vice-présidence.

Débats du Séminaire

8. Les participants ont entendu cinq exposés introductifs et examiné 29 documents sur les thèmes qu'ils ont examinés. Les représentants des principaux groupes de parties prenantes se sont réunis en table ronde et six affiches ont été présentées au cours d'une séance organisée à cet effet. Le programme ainsi que les documents originaux, dans la langue dans laquelle ils avaient été écrits, et un résumé dans les trois langues officielles, avaient été remis aux participants et affichés sur le site Web du Comité du bois avant le Séminaire.

9. Les exposés introductifs ont été faits par M. David Bills (Royaume-Uni), sur le lien entre gestion durable des forêts et décisions concernant la provenance du bois; M. Wulf Killmann (FAO, présenté par M. Jacques Lahaussais) sur l'utilisation des produits forestiers et le développement durable; M. Jeremy Wall (Commission européenne) sur la durabilité par la compétitivité; M. Gérard Buttoud (France) sur la façon dont le dialogue international sur les forêts a modifié la perception du rôle de la production dans la promotion de la gestion durable des forêts; et M. Duncan Pollard (WWF) sur le point de vue d'une ONG concernant le passage de la gestion durable des forêts à l'utilisation rationnelle du bois.

10. Le Séminaire était articulé autour de cinq thèmes:

Séance thématique I: Qu'entend-on par «utilisation rationnelle du bois»?

Séance thématique II: Comment stimuler l'utilisation rationnelle du bois?

Séance thématique III: Nouveaux marchés et modes de consommation.

Séance thématique IV: Stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois en Europe centrale et orientale.

Séance thématique V: Commerce et environnement.

11. À la séance thématique I, les exposés suivants ont été présentés: *Les produits du bois et les principaux matériaux concurrents: Comparaison du point de vue de l'environnement et du bilan énergétique*, par M. Arno F. Früwald (Allemagne); *L'environnement concurrentiel des produits du bois et des emballages papier, les facteurs de substitution dans un contexte de protection de l'environnement*, par M. Jan Hagstedt (Suède); *Le potentiel des industries européennes du bois pour une utilisation accrue de cette matière première*, par M. Jeremy Wall (Commission européenne); *Perspectives de l'offre et de la demande de bois à long terme d'après les études des perspectives du secteur forestier en Europe*, par M. Anders Baudin (Suède) et M. Kari Kangas (FNUF); *Les volumes de bois disponibles pour les industries du bois européennes*, par M. Bernard de Galembert (CEPI); et *Incidences de la politique énergétique de l'Union européenne sur les industries européennes du bois – l'utilisation rationnelle du bois du point de vue des industries*, par M. Chris van Riet (CEI-Bois).

12. À la séance thématique II, les exposés suivants ont été présentés: *Promotion du bois en Allemagne – une initiative conjointe du secteur forestier et de l'industrie de transformation du bois menée depuis 1990*, par M. Johann Georg Dengg (Allemagne); *Rôle des pouvoirs publics dans la promotion du bois*, par M. Ingwald Gschwandtl (Autriche); *Politique en matière de consommation du bois en Roumanie*, par M^{me} Constanta Istratescu et M. Dan Dumitru Copacean (Roumanie); *Projet «Renforcement des capacités pour l'amélioration des perspectives commerciales, financières et d'investissement dans le secteur russe du bois»*, par M. Hans Jansen (CEE-ONU); *Promotion de la construction en bois dans l'Union européenne*, par M^{me} Aila Janatuinen (Finlande); et *Promotion du bois et des produits forestiers en Nouvelle-Zélande*, par M. Shaun Killerby (Nouvelle-Zélande).

13. À la séance thématique III, les exposés suivants ont été présentés: *La Bavière force l'utilisation de la biomasse*, par M. Reinhold Erlbeck (Allemagne); *Gestion des forêts aux fins de l'adaptation aux changements climatiques*, par M. Zoltan Rakonczay (WWF); *Boisement des terres pauvres financé à l'aide de projets communs*, par M. Viorel Blujdea (Roumanie); *Modélisation et prévision de la demande de sciages en Europe occidentale en fonction de leur utilisation finale*, par M. Anders Baudin (Suède); *Le programme «Wood for good» du Royaume-Uni*, par M. David Bills (Royaume-Uni).

14. À la séance thématique IV, les exposés suivants ont été présentés: *Le marché du bois en Europe centrale et orientale*, par MM. Leonard Padureanu, Florian Borlea, Sabin Bratu et Ionut Gondos (Roumanie); *Amélioration de l'exploitation des forêts en Russie*, par M. Gourguen Goukassian (Fédération de Russie); *L'utilisation rationnelle du bois et d'autres ressources forestières en Roumanie*, par MM. Gheorghe Dumitriu, Gheorghe Parnuta, Iovu Biris et Florian Borlea (Roumanie); *Commerce du bois responsable en Roumanie et en Bulgarie – une chance à saisir pour la région*, par M. George Dinicu (WWF).

15. À la séance thématique V les exposés suivants ont été présentés: *Perspectives internationales du PEFC*, par M. Jaroslav Tymrak (Conseil PEFC); *Certification des forêts – Expérience de l'application du Programme européen de certification des forêts en Allemagne*, par M. Dirk Teegelbeekers (PEFC Allemagne); *La certification du Forest Stewardship Council (FSC): un instrument de commerce socialement et écologiquement responsable*, par M^{me} Gemma Boetekees (FSC); *Certification forestière et perspectives commerciales en Roumanie*, par M. Ioan Abrudan; *Abattages illégaux dans le contexte de l'utilisation rationnelle du bois*, par M^{me} Laura Bouriaud (Roumanie) et M. Anssi Niskanen (EFI); *Utilisation*

rationnelle du bois: nouveaux marchés ou nouveaux obstacles pour le commerce?, par M. Serguei Kouzmine (CEE-ONU); *Se procurer du bois à des sources gérées de façon durable*, par M^{me} Margaret Rainey (WWF); *Certification du FSC et renforcement du respect des dispositions légales dans le commerce des produits forestiers*, par M. Liviu Amariei (FSC).

Visite technique

16. La visite technique organisée dans le cadre du Séminaire sur le thème *Gestion durable des forêts et industrie du bois en Roumanie*, s'est déroulée le lundi 24 mars 2003.

Les participants se sont rendus dans les endroits suivants:

- Sinaia – Présentation de bois sur pied, dans un peuplement géré selon le système des coupes sélectives; discussion avec les spécialistes du District forestier de Sinaia (circonscription de la Prahova); visite du château royal de Peles;
- Ghimbav – Visite de l'usine de transformation du bois S.C. MTI SRL.

Conclusions et recommandations

17. Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements aux autorités roumaines de l'initiative qu'elles avaient prise en organisant le Séminaire, de leur efficacité dans les détails pratiques et de leur chaleureuse hospitalité.

18. Ils ont approuvé les conclusions et recommandations ci-après sur les stratégies d'utilisation rationnelle du bois; elles sont fondées sur les débats des groupes de travail et seront soumises au Comité du bois et à la Commission européenne des forêts, ainsi qu'à d'autres organes, pour examen. On trouvera en l'annexe au présent rapport les résultats des débats des groupes de travail chargés respectivement de traiter les questions suivantes:

- i) Qu'entend-on par «utilisation rationnelle du bois»? (Président: M. David Bills, Rapporteur: M^{me} Stefanie Linser);
- ii) Comment stimuler l'utilisation rationnelle du bois? (Président: M. Gérard Buttoud, Rapporteur: M. Johann Georg Dengg);
- iii) Nouveaux marchés et schémas de consommation (Président: M. Sten Nilsson, Rapporteurs: M. Anders Baudin et M. Jeremy Wall);
- iv) Stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois en Europe centrale et orientale (Président: M. Leonard Padureanu, Rapporteur: M. Nico Leek);
- v) Commerce et environnement (Présidente: M^{me} Margaret Rainey, Rapporteur: M. Serguei Kouzmine).

Conclusions

19. Les pouvoirs publics et toute la filière bois devraient avoir pour objectif commun l'utilisation appropriée, améliorée et plus répandue du bois provenant de forêts gérées selon des modes garantissant une exploitation durable et transformée en produits et systèmes de qualité

supérieure, compétitifs sur les plans technique et économique et appropriés sur le plan environnemental. Il faudrait pour cela tirer parti de la diversité du bois et de ses avantages, tout en reconnaissant ses limites, afin de pouvoir influencer sur le marché et de répondre à ses besoins.

20. Le bois provenant de forêts gérées d'une façon propre à garantir l'exploitation durable est une **matière première** sans danger pour l'environnement qui présente beaucoup d'avantages techniques et économiques pour le consommateur. Il est renouvelable, fréquemment réutilisable et recyclable et en fin de cycle c'est une source d'énergie. Il est non polluant pendant sa croissance en forêt, demande moins d'énergie et de ressources pour sa transformation et ses utilisations que beaucoup de produits concurrents, et son intensité de carbone est plus faible que la leur.

21. Le secteur de la forêt et du bois joue un rôle important dans **l'emploi et le développement rural**. La forêt, publique ou privée, offre à la société les multiples bienfaits qu'elle en attend à juste titre; pour n'en citer que quelques-uns, elle préserve la diversité biologique, protège de l'érosion et d'autres risques naturels, est un lieu de loisirs, et offre de beaux paysages, ainsi que des sites culturels.

22. Les mauvaises **pratiques** dans le secteur forestier – qu'il s'agisse de l'abattage illégal, de la corruption ou du commerce des produits obtenus par de tels moyens – est dommageable pour l'écosystème forestier, l'autorité des pouvoirs publics et les recettes de l'État, ainsi que pour les exploitants respectueux de la loi qui se heurtent à une concurrence déloyale. C'est un mal qui sévit dans le monde entier, y compris en Europe, mais dont on ne connaît ou on ne comprend pas bien l'ampleur et les causes. Les gouvernements commencent à coordonner leur action contre ces mauvaises pratiques. La publicité faite à ces problèmes contribue à saper la confiance du public dans le bois en tant que matériau durable.

23. La gestion durable des forêts est une condition de l'utilisation rationnelle du bois, laquelle contribue à la gestion durable des forêts. Il convient donc de traiter l'une et l'autre en même temps dans la formulation des politiques.

24. Cependant, le fait que le bois est obtenu par des modes de gestion assurant l'exploitation durable de la forêt, qu'il a des propriétés sans danger pour l'environnement et qu'il est une source d'avantages divers pour la société et l'environnement ne garantit pas sa **compétitivité** sur le marché car, il doit y concurrencer, tout comme les produits dérivés du bois, les performances techniques, les services, le prix et l'image de produits fabriqués à partir d'autres matériaux présentant souvent une moindre innocuité pour l'environnement.

25. De plus, le bois souffre du fait que sur beaucoup de marchés il est **substitué** par d'autres matériaux; la mondialisation permet une concurrence féroce parfois fondée sur des pratiques indéfendables, illégales ou de faible coût, qui maintiennent à un niveau peu élevé les prix du bois et des produits forestiers obtenus dans le respect de la loi et des nécessités d'une gestion durable. Ces pratiques portent atteinte aux exploitations légitimes, car elles menacent leur compétitivité et donc leur viabilité économique dans certaines régions d'Europe où les recettes résiduelles provenant du bois sont réduites. Dans certains cas, le propriétaire forestier ne reçoit qu'une faible compensation directe pour les avantages non marchands que la société attend de lui. Souvent, les nombreux avantages non marchands de la foresterie et du bois ne sont pas chiffrés, et leurs coûts de production ne sont ni déterminés ni compensés en tant que tels par les utilisateurs ou la

société dans son ensemble. Pour de nombreux matériaux concurrents du bois, les gains non financiers sont relativement moins importants et les coûts non marchands, par exemple ceux de la pollution, ne sont pas toujours supportés par le producteur, ce qui tend à fausser encore davantage la concurrence avec les produits forestiers.

26. À l'heure actuelle, on n'a pas assez d'information sur le volume de bois consommé dans chaque secteur d'utilisation finale, ni s'il gagne ou perd des parts de marché et pourquoi. On dispose d'une information abondante, bien qu'encore insuffisante, sur l'**analyse du cycle de vie**; l'important c'est de la proposer aux décideurs et aux faiseurs d'opinion sous une forme attrayante et utilisable. Cependant, jusqu'ici l'analyse du cycle de vie n'a pas tenu compte de la valeur des forêts. Ces lacunes empêchent qu'une politique dans ce domaine soit formulée sur la base de tous les éléments nécessaires; elles doivent être comblées.

27. La position concurrentielle du bois et d'autres aspects de la gestion durable des forêts sont aussi fortement influencés, souvent fortuitement, par les **politiques prévues pour d'autres secteurs** comme l'énergie, le commerce, l'environnement et le développement rural. À ces liens intersectoriels déjà complexes s'ajoutent des liens internationaux. Par exemple, les produits forestiers sont commercialisés sur les **marchés mondiaux**, de sorte que la consommation de bois dans un pays peut influencer la gestion des forêts dans un autre.

28. Il est reconnu que des **changements climatiques** planétaires menacent gravement la santé et la stabilité des forêts à long terme et compromettent par leur nature même la pérennité du fonds de ressource du secteur du bois.

29. La définition et la description de l'utilisation rationnelle du bois nécessitent encore une réflexion plus poussée.

Recommandations

30. À l'intention du **Comité CEE-ONU du bois** et de la **Commission européenne des forêts de la FAO**:

1. Mettre en place de nouvelles activités concernant l'utilisation rationnelle du bois en se fondant sur les recommandations des groupes de travail du Séminaire.
2. Suivre et analyser la question de l'application des lois et des bonnes pratiques en ce qui concerne les forêts; par exemple évaluer, avec l'assistance de partenaires, les volumes de bois abattus illégalement dans la région de la CEE, et les raisons à ce phénomène.
3. Continuer à fournir des renseignements et une analyse indépendants et fiables concernant les questions qui touchent l'utilisation rationnelle du bois, par exemple les tendances du marché, la certification, les perspectives à long terme, l'évaluation des ressources forestières, etc.
4. Mettre au point, en coopération avec la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et les autres parties prenantes, un ensemble d'indicateurs de l'utilisation rationnelle du bois.

5. Approfondir encore les connaissances et la compréhension des utilisations finales des produits forestiers ainsi que des facteurs qui expliquent la substitution de ce produit par d'autres, en recueillant et diffusant une information sur l'utilisation rationnelle du bois dans la région, et en suivant en permanence les résultats obtenus par les parties prenantes dans ce domaine.
 6. Développer la compréhension des perceptions et de l'attitude du consommateur, et continuer à mettre en commun les données d'expérience sur la communication concernant le bois et la promotion de ce matériau, notamment grâce au Réseau FAO/CEE de spécialistes de la communication dans le secteur forestier.
 7. Avec le Groupe de travail CEE-ONU sur les politiques d'harmonisation technique et de normalisation, et en liaison avec l'étude EUW/CEI-Bois, voir si les différences entre les normes et règlements relatifs à la construction en Europe constituent des obstacles à l'utilisation rationnelle du bois, et formuler des recommandations à cet égard aux organes appropriés, en particulier aux pouvoirs publics à tous les niveaux, à l'industrie et aux organes internationaux de normalisation.
 8. Entreprendre de nouvelles activités portant sur l'utilisation rationnelle du bois à partir des recommandations des groupes de travail du Séminaire.
 9. Chercher, avec d'autres parties prenantes, les moyens de faire correspondre au mieux la demande des utilisateurs finals et le volume, la qualité et l'implantation de la ressource.
31. À l'intention de la **Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe**:
1. Inscrire la question de l'utilisation rationnelle du bois au programme de travail sur la suite à donner à la quatrième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe.
 2. Continuer à considérer comme important l'amélioration de l'information et de la transparence en ce qui concerne les questions intéressant le secteur forestier.
32. À l'intention des **gouvernements** et des **institutions de l'Union européenne**:
1. Élaborer un cadre directeur et normatif pour soutenir et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en tant qu'élément indissociable du développement durable du secteur forestier.
 2. S'il y a lieu, trouver de nouveaux mécanismes financiers pour soutenir ces mesures et les mettre en œuvre. Cet effort est particulièrement nécessaire dans les pays où il n'y a guère de «culture du bois», comme c'est le cas actuellement dans beaucoup de pays d'Europe centrale et orientale.
 3. S'agissant de l'Union européenne, aider les pays candidats ainsi que d'autres à soutenir le développement et la promotion de l'utilisation rationnelle du bois.

4. Encourager et faciliter la création de partenariats entre parties prenantes diverses pour promouvoir l'utilisation rationnelle du bois.
5. Élaborer des politiques d'acquisition du bois qui encouragent la gestion durable des forêts dans leur propre pays et ailleurs, sans créer d'obstacles au commerce. Le rôle des accords commerciaux bilatéraux mérite d'être spécialement relevé. Les gouvernements devraient mettre en commun leurs données d'expérience sur cette question.
6. Faire connaître les produits de consommation, les systèmes d'approvisionnement en énergie et les produits et systèmes de construction immobilière faisant appel aux ressources forestières et sans danger pour l'environnement et promouvoir leur utilisation.
7. Encourager la recherche sur l'utilisation rationnelle et novatrice du bois, y compris sur l'inventaire et l'analyse du cycle de vie, et tenir compte de l'information recueillie pour formuler les politiques.
8. Envisager le secteur forestier d'un point de vue intersectoriel, notamment par une conception de programmes forestiers nationaux s'inspirant autant que possible de l'approche adoptée pour les programmes européens par la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, et tenir compte de ce qui se passe dans les autres secteurs et des conséquences qui peuvent en découler pour les politiques relatives au secteur forestier. Il faut en particulier analyser les interactions entre politique énergétique et secteur forestier (par exemple à l'occasion du débat sur le thème spécial de la session du Comité CEE-ONU du bois en 2003).
9. Fournir sur les quantités et la qualité de bois disponibles des renseignements qui reflètent la dynamique réelle du secteur privé en ce qui concerne l'offre, compte tenu de la consommation des propriétaires forestiers et des volumes de bois qu'ils sont en mesure de fournir.
10. Améliorer l'infrastructure afin de rendre les ressources en bois et en fibres plus accessibles sans compromettre la biodiversité, et de transformer et distribuer le bois et les produits du bois plus efficacement.
11. Agir avec vigueur pour instaurer ou préserver les bonnes pratiques de gestion des forêts dans leur pays, empêcher ou réduire les abattages illégaux, et participer aux efforts internationaux dans ce domaine, car la mauvaise gouvernance forestière nuit à la gestion durable des forêts et à la société dans son ensemble.
12. Appliquer des politiques et des mesures visant à renforcer la résistance et la résilience des forêts aux changements climatiques.
13. Améliorer l'éducation, la formation et la recherche au bénéfice de la filière bois (approvisionnement, transformation et distribution) en collaborant avec l'industrie du bois et d'autres partenaires.

14. Chercher, avec d'autres parties prenantes, les moyens de faire correspondre au mieux la demande des utilisateurs finals avec le volume, la qualité et le lieu de production des ressources.
 15. Promouvoir chez les propriétaires forestiers le souci du client.
 16. Travailler avec des partenaires pour réduire au minimum les menaces que le processus de restitution fait peser sur la gestion durable des forêts.
33. À l'intention des **industries forestières**:
1. Répondre aux besoins reconnus et analysés du marché en produisant et en commercialisant des produits à partir de bois provenant de forêts gérées de façon durable.
 2. En particulier veiller à ce que le bois soit utilisé dans la construction de manière rationnelle, faute de quoi les industries compromettront leurs perspectives à long terme et la confiance dont elles bénéficient.
 3. Travailler en collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris les détaillants et les distributeurs, pour améliorer la communication et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des produits du bois, et aussi pour faire mieux connaître ses avantages pour l'environnement et son utilité pour le consommateur.
 4. Investir dans la recherche-développement pour fabriquer à des prix concurrentiels des produits novateurs, attrayants et satisfaisants pour le client.
 5. Continuer à développer le sens des responsabilités sociales en veillant à ce que les consommateurs soient assurés que leurs achats répondent aux critères de légalité, de qualité et de durabilité, et qu'ils conviennent aux fins pour lesquelles ils ont été acquis.
34. À l'intention des **autres parties prenantes** (notamment les ONG et propriétaires forestiers):
1. Participer pleinement aux efforts de création de partenariats pour promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des produits du bois.
 2. Participer pleinement, à tous les niveaux, aux efforts entrepris pour atténuer les conséquences des changements climatiques à l'échelle planétaire.
 3. S'agissant des propriétaires forestiers, mettre en commun leurs informations et leur savoir-faire et coordonner la commercialisation de leurs produits en adhérant à des associations.
 4. Si l'on en perçoit le besoin, créer des associations de propriétaires forestiers, dans les pays où il n'en existe pas, ou renforcer celles qui existent dans les pays où elles n'ont guère de poids.

5. Assurer aux forestiers privés ou communautaires une formation permettant la promotion des bonnes pratiques, en particulier dans les pays où des nouveaux propriétaires sont nombreux à la suite du fait du processus de restitution.
6. Collaborer avec des partenaires pour réduire au minimum les menaces que le processus de restitution fait peser sur la gestion durable des forêts.

Adoption du rapport

35. Le présent rapport a été examiné sous forme de projet à la fin du Séminaire et finalisé ultérieurement par correspondance.

ANNEXE

RÉSULTATS DES DÉBATS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail I: Qu'entend-on par utilisation rationnelle du bois?

(Président – M. David Bills, Rapporteur – M^{me} Stefanie Linser)

Constatations

Quelles quantités de bois peuvent-elles être obtenues de forêts gérées selon des modes garantissant une exploitation durable (multifonctionnelles)?

- Il faut réexaminer la question du volume de bois sur pied et son accroissement annuel par rapport à ce qui est véritablement disponible, et pour quel usage.
 - Infrastructure nécessaire pour l'accès à la forêt
 - Régimes fonciers et absentéisme ou désintérêt des propriétaires
 - Problèmes particuliers créés par la restitution dans certains pays
 - Coûts et prix

Rôle de l'analyse du cycle de vie

- L'analyse du cycle de vie résout le problème du budget relatif au matériau, à l'énergie et aux émissions.
- L'analyse du cycle de vie ne tient pas compte de la valeur des types de forêts.
 - Elle ne traite pas le problème des coûts/avantages ni des changements intervenus dans la structure ou le type de forêt;
 - Cependant, même sans cette information, on devrait facilement surmonter la difficulté en adhérant aux principes d'une gestion durable et rationnelle des forêts.
- Les résultats de l'analyse du cycle de vie ne sont pas bien compris des faiseurs d'opinion, des prescripteurs et des décideurs, qui influencent les politiques et les tendances dans le domaine du bois.

Hiérarchie des utilisations

Nous adhérons aux principes suivants:

- Il faut correspondre au mieux les essences et les qualités des grumes et du bois avec leur utilisation finale;

- Il faut faciliter aux propriétaires ou exploitants forestiers l'accès à un large éventail de marchés concurrentiels;
- Il faut donner la priorité à l'optimisation du cycle du carbone du bois après une ou plusieurs utilisations du matériau, en le brûlant à la place de combustibles fossiles pour produire de l'énergie.

Les politiques des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie et de la mise en décharge compromettent ou faussent les conditions d'un marché équitable, et elles empêchent le secteur forestier d'appliquer ces principes.

Optimiser les bénéfices de la transformation du bois

L'intégration peut être profitable à toutes les industries utilisant le bois. Cela signifie non pas qu'elle doit se faire dans une structure à propriété unique, mais qu'elle profite à l'industrie grâce, par exemple, à la mise en commun de l'infrastructure, de l'énergie, des déchets de transformation et du savoir-faire technique.

Utilisation rationnelle du bois dans la construction

Le consommateur accepte le bois à condition que la conception et les techniques mises en œuvre soient bonnes, que les finitions soient soignées et les produits de qualité, que la construction soit solide, tout cela à des prix concurrentiels, estimés sur la durée de vie. (Trop souvent, l'industrie s'est fait du tort et a compromis ses perspectives durables sur le marché avec des produits, une exécution et une conception de piètre qualité.)

Recommandations

Les pouvoirs publics devraient:

- Étudier et comprendre les conséquences potentiellement néfastes de leurs politiques en matière d'environnement, de marché et de construction immobilière et chercher les moyens de les éviter;
- Donner sur les quantités et la qualité de bois disponible des renseignements reflétant la dynamique réelle de l'approvisionnement assuré par le secteur privé;
- Renseigner sur l'utilisation des produits de consommation et des systèmes de construction immobilière sans danger pour l'environnement;
- Améliorer l'infrastructure pour faciliter l'accès aux ressources en bois et en fibres et pour assurer l'efficacité de la transformation et de la distribution du bois et des produits du bois;
- Concevoir des politiques d'acquisition de bois qui encouragent la gestion durable des forêts dans le pays producteur;
- Encourager la recherche sur l'utilisation rationnelle et novatrice du bois.

L'industrie forestière devrait:

- Assumer de plus en plus résolument ses responsabilités sociales en confortant la confiance des clients dans leurs achats pour ce qui est de:
 - la légalité de l'approvisionnement,
 - la durabilité,
 - la qualité et l'adéquation pour l'usage voulu.
- Constituer des partenariats pour promouvoir l'utilisation rationnelle du bois;
- Informer sur les avantages pour l'environnement et pour le consommateur de l'utilisation rationnelle du bois et des produits du bois;
- Encourager la recherche pour soutenir l'utilisation rationnelle et novatrice du bois;
- Travailler avec les pouvoirs publics pour améliorer l'éducation et la formation à l'intention de la filière bois (approvisionnement, transformation et distribution).

L'industrie forestière devrait:

- Avec les pouvoirs publics, les détaillants et les distributeurs, prendre les mesures voulues pour faire mieux connaître au consommateur les avantages pour l'environnement et pour lui-même de l'utilisation rationnelle du bois.

Les propriétaires forestiers devraient:

- S'organiser en associations (pour mettre en commun l'information, le savoir-faire, l'équipement, etc., et pour coordonner leur commercialisation).

Groupe de travail II: Comment stimuler l'utilisation rationnelle du bois?

(Président – M. Gérard Buttoud, Rapporteur – M. Johann Georg Dengg)

Comment stimuler l'utilisation rationnelle du bois?

- Promotion du bois en Allemagne depuis 1990
- Rôles des pouvoirs publics dans la promotion du bois
- Mesures relatives à la consommation de bois en Roumanie
- Concrétiser les possibilités du marché en Norvège
- Projet «Renforcement des capacités» en Russie
- Promotion de la construction en bois dans l'Union européenne
- Promotion du bois en Nouvelle-Zélande

Besoins essentiels

- Garantir un fonds de matière première par la gestion durable des forêts (important pour faire valoir les arguments en faveur de l'environnement) – *lien possible avec la certification.*
- Mettre en place la logistique et l'infrastructure (pays d'Europe centrale et orientale).
- Établir de bonnes structures pour la foresterie et une industrie efficace de transformation du bois (pays d'Europe centrale et orientale).

Conditions préalables spécifiques

- Partenariat entre parties prenantes (par exemple, avec des ONG pour certains produits du bois)
- Élimination des obstacles à l'utilisation du bois
- Produits du bois d'un type nouveau
- Connaissance des marchés et des attentes du consommateur
- Information, éducation et formation du consommateur
- Normes pour les produits de qualité supérieure

Recommandations	Parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer cette question aux stratégies de développement durable (par exemple dans les programmes forestiers nationaux) • Créer des organes de promotion du bois (par exemple pour les études de marché ou l'information du consommateur) • Renforcer la coopération nationale et internationale pour la promotion du bois • Éliminer les obstacles à l'utilisation du bois (législation, par exemple) • Recherche-développement pour créer des produits novateurs • Produits de qualité supérieure, conception • Normalisation des produits • Information du consommateur • Éducation et formation • Appui à la promotion de certains produits du bois par un groupement d'ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs publics • L'industrie du bois (avec l'appui des pouvoirs publics) • Industrie du bois, ONG, pouvoirs publics • Pouvoirs publics • Pouvoirs publics, industrie du bois • Industrie du bois • Industrie du bois • Industrie du bois • Pouvoirs publics • ONG, industrie du bois

Groupe de travail III: Nouveaux marchés et modes de consommation

(Président – M. Sten Nilsson, Rapporteurs – M. Anders Baudin et M. Jeremy Wall)

À partir des débats suscités par une note d'information, le Groupe a décidé de ce qui suit:

Objectif souhaité: un plus grand usage, plus rationnel et plus approprié, du bois comme matériau et avec des produits et des systèmes de qualité, concurrentiels du point de vue économique et environnemental. Il faudrait tirer le meilleur parti de la grande diversité du bois et de ses avantages tout en reconnaissant ses limites, afin de pouvoir influencer sur le marché et de répondre à ses besoins.

Conditions:

On trouvera ci-après une description du cadre qui sous-tend les recommandations formulées plus bas:

1. Le bois et les autres produits forestiers doivent provenir d'écosystèmes forestiers sains qui fournissent la matière première pour le marché et offrent un intérêt d'ordre social. Actuellement, le marché ne tient aucun compte des propriétés écologiques du bois, pas plus que des propriétés moins écologiques des matériaux et des produits concurrents provenant de ressources non renouvelables.

Par conséquent, toute différence entre le prix résiduel (marché) du bois provenant de la forêt et le coût intégral d'une gestion durable des forêts devrait être prise en charge par la société, compte tenu des fonctions non marchandes que la forêt remplit et des bénéfices non marchands qu'elle offre. Dans ce contexte, il faudrait tenir particulièrement compte des limites et des besoins des régions rurales reculées.

2. Toutefois, le bois provenant de forêts gérées selon des modes garantissant une exploitation durable et qui a des propriétés compatibles avec la protection de l'environnement n'est pas nécessairement concurrentiel sur le marché. Pour qu'il soit concurrentiel, il faut que le bois et les autres produits forestiers provenant de forêts rationnellement gérées soient légalement disponibles sur le marché, en volumes suffisants, sans la moindre entrave, tout en respectant les conditions environnementales et sociales requises. Dans ce contexte, les mauvaises pratiques (notamment, par exemple, les «abattages illégaux»), qui portent préjudice au marché licite, doivent faire l'objet de mesures, prises par l'intermédiaire d'autres organismes appropriés. De la même manière, la question de la certification peut être traitée dans d'autres lieux.

Mesures recommandées, dans le contexte du marché:

1. En augmentant la recherche-développement et l'innovation assorties d'objectifs ciblés, il faut mettre au point des produits, des procédés et des systèmes (biocombustibles notamment) qui répondent de façon concurrentielle aux besoins du marché dûment analysés. Les besoins du marché ainsi identifiés devraient tenir compte non seulement des tendances de la société et du mode de vie, mais aussi des réalités techniques, environnementales, économiques et politiques. Dans ce contexte, l'interaction de ces questions et l'incidence qu'elles ont sur le secteur forestier devraient être analysées et prises en compte.

À cette fin, une analyse poussée des possibilités de substitution des différents produits dérivés du bois entre eux et des produits dérivés du bois par des produits dérivés d'autres matériaux ou également une combinaison des deux types de matériaux devrait être menée à bien en priorité afin que les activités de recherche, de commercialisation et de promotion puissent être mieux ciblées. Il faudrait également mener des recherches sur la perception et le comportement du consommateur et d'autres groupes d'intérêt afin de déterminer les atouts et les faiblesses du produit bois.

2. Parallèlement, la connaissance des possibilités offertes par le bois en tant que matériau et en tant que moyen culturel («culture du bois») devrait être favorisée à la fois par l'industrie et les pouvoirs publics agissant en concertation avec les groupes cibles spécifiques:

- les décideurs,
- les planificateurs, les architectes et les concepteurs,
- les prescripteurs,
- le consommateur final,
- le grand public,
- etc.

3. Un cadre de politique générale cohérent doit être mis au point dans un contexte intersectoriel afin d'appuyer la mise au point et l'utilisation de produits dérivés du bois concurrentiels, en veillant ce faisant à optimiser leur position sur le marché du point de vue technique et du point de vue des prix, ainsi que leurs avantages environnementaux et culturels.

4. Des arrangements institutionnels sont nécessaires pour faire le lien entre l'industrie (et non pas seulement l'industrie forestière) et les pouvoirs publics ainsi qu'avec les représentants des milieux de recherche, des organisations internationales et des ONG, en veillant à répartir clairement les responsabilités, afin de concevoir des politiques et des mesures concrètes. La collaboration est nécessaire pour consolider la compréhension et les connaissances sur le marché et pour mettre au point des produits et des systèmes novateurs.

5. Il faut concevoir et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes financiers qui puissent soutenir les mesures décrites plus haut. Il peut s'agir de modalités très diverses (par exemple, le système allemand des «Holzabsatzfonds»).

6. Des programmes appropriés d'enseignement et de formation professionnels doivent être mis au point et exécutés, en tenant compte des différences nationales et régionales ainsi que des traditions culturelles.

7. Il faut compléter les mesures ci-dessus par des activités de promotion, qui seront le plus efficaces une fois que les autres actions seront en place.

Groupe de travail IV: Stratégies pour une utilisation rationnelle du bois en Europe centrale et orientale

(Président – M. Leonard Padureanu, Rapporteur – M. Nico Leek)

1. Promotion de l'utilisation rationnelle du bois

Il est nécessaire de promouvoir les produits du bois dans les pays d'Europe centrale et orientale. La promotion devrait porter surtout sur l'utilisation du bois dans le secteur privé et public.

Les conditions doivent être rattachées au niveau de vie.

Les gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale devraient prendre l'initiative de stimuler l'utilisation du bois pour les bâtiments publics. Ils doivent également prendre en charge les coûts des campagnes de promotion afin d'encourager l'utilisation du bois sur les marchés nationaux.

2. Certification des forêts et des produits forestiers

La certification est un instrument important pour stimuler les exportations des pays d'Europe centrale et orientale vers les marchés d'Europe occidentale. Avant qu'il soit possible de mettre en place un système de certification pour les forêts de petite superficie, il faut promulguer une législation bien conçue et veiller à la faire respecter.

Les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne doivent s'y préparer en commençant à engager le processus de certification.

Le secteur exportateur du travail du bois devrait favoriser la certification de ses propres sources d'approvisionnement.

3. Propriétaires privés de forêts de petite superficie

Il est nécessaire de mettre en place une formation permettant d'introduire de bonnes pratiques dans la foresterie privée et publique.

Les pays d'Europe centrale et orientale pourraient dans ce domaine tirer parti de l'expérience de la Lettonie.

Les petits propriétaires pourraient arriver à appliquer des pratiques de gestion durable en se regroupant en associations.

L'industrie du travail du bois pourrait encourager et améliorer la gestion en demandant des plans d'aménagement et autres documents, conformément à la législation, quand ils achètent le bois.

4. Développement du marché

Pour obtenir un développement général du secteur de la foresterie et du travail du bois, les pays d'Europe centrale et orientale devraient se concentrer sur les marchés nationaux.

L'investissement étranger stimulera le développement technique de l'industrie nationale.

Les prix du bois devraient être communiqués par la CEE-ONU.

Groupe de travail V: Environnement et commerce

(Présidente – M^{me} Margaret Rainey, Rapporteur – M. Serguei Kouzmine)

1. Recommandations générales

Promouvoir une conscience de l'environnement, notamment la nécessité d'appliquer des modes rationnels de gestion de la forêt, dans le secteur et dans le grand public.

Appliquer un mode d'approche multipartite pour obtenir une exploitation durable. Au niveau du secteur forestier, il faut mobiliser un large appui et créer une plate-forme commune associant les principaux protagonistes: propriétaires forestiers, industries de transformation, secteur commercial, ONG, utilisateurs finals et consommateurs.

2. Recommandations à l'intention de la CEE-ONU

Le Comité du bois de la CEE-ONU et la Commission européenne des forêts de la FAO devraient continuer à organiser des rencontres pour débattre des politiques et des stratégies favorisant une utilisation rationnelle du bois et des autres produits forestiers.

Thèmes pouvant être retenus pour faire l'objet de rencontres futures:

- Étude de meilleures pratiques dans le domaine de la promotion du bois.
- Examen des aspects environnementaux de tout le processus de fabrication des produits du bois: techniques d'exploitation forestière, procédés de production, transport, transformation et vente.
- Adaptation progressive à des normes de foresterie garantissant la gestion durable.
- Rôle et contribution des plans de certification pour la gestion durable.
- L'exploitation durable des forêts peut-elle être assurée sans créer des obstacles indus au commerce?
- Rechercher un consensus sur des éléments clés de la durabilité (exploitation forestière durable, utilisation rationnelle du bois, produits sans danger pour l'environnement, etc.).

3. Recommandations à l'intention des Gouvernements

Il faudrait soutenir les sociétés qui appliquent des politiques respectant l'environnement et des produits écologiques, y compris dans le secteur forestier, par exemple en élaborant des politiques relatives aux marchés publics.

Les Gouvernements devraient prendre l'initiative de faire respecter la législation dans le secteur forestier, agir vigoureusement à cette fin et évaluer les instruments qui pourraient être utilisés pour lutter contre les abattages et le commerce illégaux. Ils pourraient par exemple passer des accords bilatéraux afin de s'attaquer ensemble à la question des abattages illégaux. La mise en œuvre du mémorandum d'accord entre l'Indonésie et le Royaume-Uni pourrait dans ce domaine constituer un exemple important.

Il faudrait tenir compte de tous les facteurs, notamment de l'analyse du cycle de vie, dans l'évaluation de tous les matériaux disponibles, afin de donner des chances égales aux matériaux renouvelables et écologiques comme le bois. Il est inquiétant de constater que l'Ecolabel européen entraîne une discrimination contre le bois (parce que des prescriptions portant sur la gestion durable sont imposées pour le bois et non pour les matériaux concurrents).

Promouvoir une exploitation forestière durable dans le cadre de leurs politiques générales de développement durable.

Donner aux pays en transition et aux pays en développement une information sur le marché du bois et les moyens de rattacher cette information aux questions de politique générale relatives à l'utilisation rationnelle du bois.

Encourager la Commission européenne à apporter l'appui nécessaire à la recherche sur la production et l'utilisation rationnelles de bois, en particulier dans les pays en transition et les pays en développement.

4. Recommandations à l'intention de la Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle devrait prévoir dans ses activités futures les questions suivantes:

- L'examen du respect des dispositions législatives dans la foresterie et le commerce (en n'oubliant pas la question des abattages illégaux);
- L'utilisation rationnelle du bois;
- Le commerce durable avec les pays en transition et les pays en développement;
- La promotion d'une conscience écologique et des principes d'exploitation forestière durable en général, notamment dans les pays en transition et les pays en développement;
- La mise au point d'une stratégie visant à recueillir des données au niveau national sur les questions d'exploitation durable dans le secteur forestier;
- Chercher à rassembler un consensus sur les éléments clefs de la durabilité (foresterie durable, production rationnelle du bois, mise au point de produits écologiques, etc.).

5. Recommandations à l'intention des instituts de recherche

Étudier les questions liées à la foresterie durable dans les pays en développement et les pays en transition.

Faire connaître les résultats des études aux négociants en bois et adapter les résultats à des groupes de clients particuliers (entreprises de bâtiment, etc.).

6. Recommandations à l'intention des ONG

Poursuivre les débats associant toutes les parties prenantes afin d'obtenir un consensus sur les éléments clefs des questions relatives à la durabilité (exploitation forestière durable, bois produit selon des modes rationnels, produits écologiques, etc.).

Donner au grand public une information sur l'exploitation durable, en particulier en organisant des campagnes de sensibilisation dans les pays en développement et les pays en transition.

Étudier la question de la promotion des éléments requis pour obtenir une exploitation durable et le cas échéant de leur adaptation aux besoins des petits propriétaires forestiers.
